



Teste salivaire, a pied .

Par mikamegane2

Bonjour,

Vendredi 13h30 j'etais en zone industrielle a bord de ma voiture, quand j'ai vue un ami sur le trottoir avec les gendarmes avec sa voiture a coté, je me suis donc garé a 30-40 mètre pour allé voir si mon ami allait bien, une fois a 10 mètre , l'officier me demanda si je le connaissais et je lui repondu sans mentir que oui, et d'un coup il m'annonça qu'il commençais le controle , le test salivaire a la main, qui c'est avéré etre positif, que puis-je faire ? SVP

Par florian15

Bonjour,

La Loi interdit la conduite d'un véhicule après usage de stupéfiants. En l'espèce, il a été rendu possible car l'Autorité a eu une raison plausible de soupçonner que vous avez fait usage de stupéfiant combien même votre véhicule était à l'arrêt.

Par mikamegane2

Je vous remercie de votre réponses, ais-je la possibilité de souligner que je n'étais en rien sous l'emprise de stupéfiant, malgré les traces trouvé lors de mon contrôle ?

Par florian15

Non, car contrairement à l'alcool peu importe la quantité consommée.

Par mikamegane2

Me reste plus qu'a garder la queue entre les jambes et attendre ?

Par florian15

A moins de la garder ailleurs, je ne vois pas autre information à vous donner que vous n'auriez pas eu à la suite de votre contrôle du test salivaire qui vous permettrait de ne pas attendre.

Par mikamegane2

Donc a retenir, un contrôle routier peut s'effectuer même a pied sur la chaussé, nous civile nous manquons vraiment d'information.

merci de vos réponses